

# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2015

## Procès Verbal

-----

**PRESENTS** : M. BELLIOU, B. BREDIN, L. CANIZARES, D. CARAIRE, R. DUMAY,  
G. DOLIGEZ, B. FARGEOT, G. HERR-ZEKANOWSKI, B. JULIEN, D. LABAT, P. MELINAND,  
S. MORIZOT-KLEIN, M. PATTOU, B. PERRAUDIN, P. POUPINOT, C. SOTTAS,  
J. VIALETTES ;

**EXCUSES** : C. ANSART(pouvoir), S. AUBEGNY (pouvoir), F. BERTRAND, B. BESSIS,  
S. BOIME (pouvoir), JB BOUZID (pouvoir), Y. BRIEN (pouvoir), F. BRIGANT (pouvoir),  
F. BROILLIARD (pouvoir), JP. BUREAUX (pouvoir), M. CALORI, A. CASTRES-SAINT-  
MARTIN, I. DELUC-CHARLES (pouvoir), G.EQUILBEY (pouvoir), D. FALLIERO (pouvoir),  
JC. GALLETY, H. GIRARD, M. GOZE, C. HAMANN (pouvoir), P. HAMELIN (pouvoir),  
B. LAFOURCADE (pouvoir), I. LASTERNAS (pouvoir), AS LE GAC (pouvoir),  
N. LEBUNETEL (pouvoir), P. LIGEARD (pouvoir), J. MARIEU (pouvoir),  
M. MEUNIER-CHABERT (pouvoir), B. RAUCH (pouvoir), M. RIUS (pouvoir), JM. ROUX  
(pouvoir), D. ROUXEL (pouvoir), K. RUELLAND (pouvoir), C. SONNENRUCKER (pouvoir),  
N. THIMONIER (pouvoir), L. VIGNEAU (pouvoir), S. VION (pouvoir), J. WERLEN (pouvoir).

**AUTRES PRESENTS** : B. SOUBRANE (*Délégué Général*).

-----

L'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes a convoqué son Assemblée Générale à Paris le 15 avril 2015, à 14h00.

L'Assemblée Générale peut délibérer valablement, les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés (*Art. III-2.3 des statuts*).

### **1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 AVRIL 2014.**

Le procès verbal de l'Assemblée Générale du 24 avril 2014 a été transmis à tous les organismes associés et urbanistes qualifiés inscrits sur la liste électorale, avec les convocations à la réunion d'aujourd'hui.

Chacun en a pris connaissance.

Aucune remarque n'est formulée, et il est proposé d'approuver le procès verbal.

### **VOTE N°1 : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, APPROUVE LE PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 AVRIL 2014.**

J. Vialettes suggère qu'une proposition de procès verbal soit transmise peu de temps après la réunion pour une approbation préalable : un an après, les participants ne se rappellent plus dans le détail ce qui s'est dit.

## 2. RAPPORT MORAL DE L'ASSOCIATION POUR L'EXERCICE 2014, PERSPECTIVES 2015

Avant de faire le bilan de l'année passée, L. Canizarès adresse ses remerciements à toutes les personnes présentes qui ont pu se rendre disponibles aujourd'hui et à toutes celles qui ont transmis un pouvoir.

### L'OPQU ET LA MISSION DE QUALIFICATION.

En 2014, l'OPQU a poursuivi sa mission de qualification des urbanistes à travers le travail de la commission d'instruction de la qualification et du conseil d'administration.

**L'OPQU a reçu 109 dossiers :**

- **63 demandes initiales** (qualification d'urbaniste (53) et inscription sur la liste d'aptitude (10))
- **46 demandes de renouvellement** de la qualification.

**Huit réunions de la commission d'instruction** de la qualification ont été organisées, principalement des sessions d'auditions, réparties sur l'ensemble du territoire : Paris, Lyon, Lille, Montpellier, Orléans, Nantes, Nancy et Toulouse.

Au cours de ces sessions, **120 dossiers ont été instruits** (certains dossiers avaient été enregistrés en 2014 (16) et d'autres sont restés en instance à la fin 2014 (3)).

**Dossiers de qualification initiale :** 64 dossiers instruits (52 DQ<sup>1</sup> et 12 LA<sup>1</sup>) :

- 63 avis favorables (51 DQ et 12 LA)
- 1 avis défavorable (1 DQ).

**Dossiers de renouvellement de la qualification :** 56 dossiers instruits

- 56 avis favorables dont 37 R1<sup>1</sup>, 18 R2<sup>1</sup> et 1 R3<sup>1</sup>.

Au-delà de ces **120 dossiers**, 3 autres dossiers (3 demandes initiales (DQ) étaient en cours d'instruction à la fin 2014.

Au 31 décembre 2014 :

- **786 qualifications d'urbanistes** ont été délivrées depuis l'origine
- **145 inscriptions sur la liste d'aptitude** à la qualification d'urbaniste (autrefois capacité provisoire) ont été validées,
- sur **les 569 premières qualifications d'urbanistes à renouveler**, nous avons reçu **310 dossiers** (soit un taux de 54,5 %), pour lesquels **309 avis favorables** ont été délivrés, pour 1 avis défavorable.

Le nombre de qualifications initiales stagne depuis quelques années une cinquantaine par an. Le nombre de demandes d'inscriptions sur la liste d'aptitude après une augmentation en 2013 redescend à une douzaine par an. Il faut recréer une dynamique vers les nouveaux diplômés qui passe par un travail concerté avec les responsables des masters en urbanisme et l'APERAU.

Il nous faut redoubler d'efforts et communiquer plus et mieux vers les professionnels, les jeunes diplômés et les étudiants afin d'accélérer le rythme des demandes de qualification.

---

<sup>1</sup> \* DQ : demande qualification initiale - LA : inscription sur la liste d'aptitude à la qualification.

R1 renouvellement de la qualification de rang 1 (5 ans après la qualification initiale).

R2 renouvellement de la qualification de rang 2 (10 ans après la qualification initiale).

R3 renouvellement de la qualification de rang 3 (15 ans après la qualification initiale).

Surtout, il faut dépasser le caractère militant de la qualification d'urbaniste et aller vers un statut pour la profession.

Nous avons atteint un palier, car nous avons qualifié tous les militants de la qualification, et la non obligation de la qualification induit une stagnation des demandes. Par ailleurs, aujourd'hui les professionnels de l'urbanisme sont en crise et sont tournés vers d'autres priorités que la qualification : nous le ressentons bien évidemment.

La qualification doit être plus fortement positionnée auprès des donneurs d'ordre et des employeurs. C'est le sens des actions engagées par l'OPQU ces dernières années.

En parallèle, la mobilisation des organismes associés de l'OPQU et des associations régionales d'urbanistes pour les sessions d'auditions est essentielle : en 2014, soulignons l'implication des associations d'urbanistes notamment celles de la SFU, des associations régionales du Nord Pas de Calais Picardie, de Languedoc-Roussillon, de Midi-Pyrénées et du Grand Ouest.

Au niveau des demandes de renouvellement de la qualification, nous constatons une nette hausse (+25 dossiers) : la relance engagée dès les premières semaines de 2014 a porté ses fruits !

Le taux de renouvellement reste de même niveau que les années précédentes pour des dossiers R1 (au terme des 5 premières années de pratique).

Il nous faut remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont œuvré pour la promotion, l'organisation et la réussite de ces sessions, notamment il faut saluer le travail des membres de la commission d'instruction de la qualification qui est un des rouages essentiels de l'Office.

## **UNE FEUILLE DE ROUTE PRÉCISE DÉFINIE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **▪ La déontologie : un immense travail tout au long de l'année 2014**

La déontologie est un concept fédérateur autour duquel se construit une communauté d'appartenance, d'intérêts et d'objectifs. L'élaboration de la déontologie des urbanistes est donc destinée à constituer un tronc commun partagé par tous les urbanistes, quelques soient leurs modes d'exercice, déclinant leurs obligations en matière de pratique et d'attitude professionnelle, dans l'objectif d'assurer l'intérêt général que doit respecter toute démarche d'urbanisme.

R. Dumay intervient pour rappeler que la profession d'urbaniste est une profession dont les membres servent des intérêts qui dépassent leurs intérêts.

Le groupe de travail, présidé par R. Dumay, composé d'administrateurs de l'OPQU et d'autres urbanistes extérieurs aux instances de l'OPQU couvre un large panel des modes d'exercice. Joël Moret-Bailly, professeur de Droit spécialisé dans l'organisation et la protection des professions, a été mandaté pour nous aider à élaborer notre déontologie et animer le groupe de travail.

Affirmé par le conseil d'administration comme un axe de travail prioritaire, le chantier sur la déontologie a été engagé dès la fin de l'année 2013 avec comme objectifs :

- produire un texte avant la fin 2014,
- engager une concertation la plus large possible sur la base de ce texte,
- faire signer cette déontologie par le Gouvernement.

Le texte sur la déontologie a été produit à la fin du mois d'octobre et soumis au Conseil d'administration, qui l'a arrêté et a décidé d'engager une phase de concertation qui s'est déroulé sur deux mois (de la mi-novembre à la mi-janvier 2015) auprès d'un grand nombre

de partenaires (urbanistes qualifiés, organismes associés, associations d'urbanistes (12), associations d'élus (11), ministres (10), CEU, ...

Début décembre, une interview vidéo de J. Moret Bailly (vidéo de 13 mn) a été réalisée, puis mis en ligne ; l'adresse du lien a été transmise aux urbanistes qualifiés et à tous les partenaires concernés : cette interview présente la démarche et méthode d'élaboration de la déontologie, afin d'aider les personnes intéressés à mieux comprendre le document transmis.

Depuis la fin janvier le groupe de travail s'est de nouveau réuni pour étudier les propositions, avis, et commentaires reçus : l'objectif est la consolidation du texte sur la déontologie pour le soumettre au vote de l'assemblée générale de l'OPQU au tout début de l'été 2015 (le 1<sup>er</sup> juillet 2015).

Le travail fourni au cours de l'année 2014 a été très important et de grande qualité et les délais impartis ont été respectés.

#### ▪ **La mise à plat des modes d'exercice de la profession**

C'est également un chantier de longue haleine, moins visible que le précédent, qui a été confié à B. Bredin dès sa prise de fonction à la vice-présidence aux modes d'exercices. Le but de ce travail est d'avoir une approche de la profession d'urbaniste sous un nouvel angle : à travers ses divers modes d'exercices. En effet, si le référentiel métier, élaboré en 2006, décrit bien les missions de l'urbaniste, il s'intéresse moins à l'exercice de la profession dans ses différents modes d'exercice. C'est un travail long, car peu de choses ont été produites sur ce sujet, qui a été engagé lui aussi à la fin 2013 et qui devrait arriver à son terme à la fin de l'année 2015.

Le travail engagé en interne avec les administrateurs a été enrichi avec la consultation de quelques professionnels.

Un document provisoire a été produit, mais il doit être consolidé par une relecture attentive, car l'OPQU souhaiterait qu'il fasse l'objet d'une publication.

Le document positionnera l'urbaniste au cœur de la maîtrise d'ouvrage. Par ailleurs nous notons une tendance d'intégration des dans des grandes structures d'ingénierie privées. B. Fargeot insiste sur le fait qu'il est important d'affirmer qu'il y a des urbanistes dans la maîtrise d'ouvrage, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et dans la maîtrise d'oeuvre.

#### ▪ **Les assises nationales de la qualification d'urbaniste : un succès pour la première édition**

En réponse à une demande du Ministère de faire un point annuel sur l'avancée de nos travaux, l'OPQU amis en place un évènement annuel : ***les assises nationales de la qualification d'urbaniste***.

Elles se sont déroulées le 18 septembre 2014 dans les locaux communs du Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité et du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et ont rassemblé une centaine de participants qui ont suivi cette journée avec beaucoup d'intérêt.

En introduction à la journée, dans un message enregistré, Madame Sylvia Pinel Ministre du Logement de l'Égalité des territoires et de la Ruralité a notamment affirmé l'importance des urbanistes pour les politiques publiques, annoncé la finalisation du nouveau protocole État-OPQU, et exprimé son soutien aux initiatives de la profession d'urbaniste pour se structurer. La journée, organisée autour de deux tables rondes, a également permis de présenter des urbanistes récemment qualifiés, renouvelés dans leur qualification ou inscrits sur la liste d'aptitude, à l'occasion de trois temps de remise protocolaire de certificats par le

Commissaire du Gouvernement à l'OPQU. La parole a été donnée à chacun des récipiendaires, et leurs « portraits » ont été remis à tous les participants.

La première table ronde du matin a permis de présenter les travaux en cours de l'OPQU sur la déontologie en vue de la promotion et de la protection du titre d'urbaniste. Après un exposé de Monsieur Joël Moret-Bailly, Professeur des universités en droit privé et spécialiste du droit des professions, les invités - François Bertrand, Alain Cluzet, Bruno Jullien et Isabelle Rieg - ont débattu avec la salle sur ce thème de la déontologie et de la responsabilité des urbanistes.

La seconde table ronde dans l'après-midi, était consacré à la mobilité des urbanistes en Europe et aux accords de reconnaissance mutuelle, une première intervention de Pierre Cox, vice-président de la Chambre des urbanistes de Belgique (CUB), a donné un éclairage très apprécié sur le contexte général belge, l'organisation de la profession d'urbaniste dans le pays et les activités de la CUB.

Dominique Lancrenon, Présidente d'honneur de la SFU et du ECTP-CEU, Secrétaire Générale de l'ECTP-CEU, a ensuite présenté les activités de l'ECTP-CEU et le travail en cours sur la reconnaissance et la qualification des urbanistes en Europe.

Nous avons reçus des retours très positifs sur cette première édition, tant de la part des participants que des représentants de la DGALN.

L. Canizarès salue le travail de D. Rouxel et de D. Caraire qui ont été en charge de l'organisation de cet évènement. D'ores et déjà la deuxième édition des assises nationales de la qualification d'urbaniste est en préparation avec le même format : le pays invité sera le Royaume Uni, la date des assises est fixée au vendredi 18 septembre 2015.

D. Caraire rappelle l'ambition première des assises : faire quelque chose pour les urbanistes qualifiés et montrer les urbanistes qualifiés dans leur diversité à notre partenaire Etat. L'enjeu est de rester centré sur les urbanistes et non sur l'urbanisme

#### ▪ **La volonté de travailler en concertation avec le Conseil Européen des Urbanistes (CEU-ECTP)**

L'objectif de l'OPQU est de développer des relations de pays à pays, telles qu'engagées notamment à l'occasion des assises et de valoriser la qualification ainsi que le "Made in France" dans le domaine de l'urbanisme.

Ainsi la Chambre des Urbanistes de Belgique a invité l'OPQU en février 2015 à l'occasion de son Assemblée Générale et il est envisagé de travailler à la mise en place d'un arrangement de reconnaissance mutuelle entre nos deux pays.

Quant à l'accueil de l'OPQU au sein des instances du Conseil Européen des Urbanistes (CEU-ECTP), la représentation d'un pays par deux entités distinctes pose problème. La Société Française des Urbanistes (SFU), par son président, propose que les délégués français au CEU-ECTP soient co-désignés par la SFU et l'OPQU et représentent ainsi les deux instances.

#### ▪ **La poursuite du travail sur les formations à l'urbanisme :**

En 2014, l'OPQU a poursuivi son apport auprès de l'APERAU en participant aux évaluations des formations en urbanisme.

Par ailleurs, le groupe de travail "modes d'accès à la qualification et les durées de pratiques professionnelles" a finalisé son travail et l'a transmis au conseil d'administration qui l'a validé. Cette actualisation des accès et des durées de pratique professionnelle, ne remet pas en cause les principes fondamentaux mis en place lors de la création de l'OPQU.

Notamment perdue le fait que la qualification d'urbaniste s'appuie sur deux composantes complémentaires et liées :

- une formation de l'enseignement supérieur de niveau Bac + 5,
- **et** une pratique professionnelle dans le champ de l'urbanisme.

Les durées d'exercice professionnel sont des minima, et les nouvelles durées de pratique professionnelle sont les suivantes :

▪ **Deux ans** de pratique professionnelle sont demandés pour ceux qui sont titulaires d'un master d'urbanisme labellisé par l'APERAU<sup>2</sup>, réalisé après une L3 parcours « urbanisme » (L3+M1+M3 chaînés).

▪ **Trois ans** de pratique professionnelle sont demandés pour :

– d'une part, ceux qui sont titulaires d'un master d'urbanisme labellisé APERAU (M1+M2 chaînés).

– d'autre part, ceux qui sont titulaires :

- d'un master de géographie, à condition que ce soit un parcours universitaire en aménagement ou urbanisme<sup>3</sup> ;
- d'un diplôme d'architecte, de paysagiste et de géomètre ;
- d'un diplôme d'ingénieur, à condition que figure dans la formation de l'individu une spécialisation en urbanisme.

Mais ces personnes étant en sus titulaires d'un master labellisé APERAU réalisé sur une seule année (M2 seulement).

▪ **Cinq ans** de pratique professionnelle sont demandés pour ceux qui sont titulaires :

- d'un master de géographie, à condition que ce soit un parcours universitaire en aménagement ou urbanisme<sup>4</sup> ;
- d'un diplôme d'architecte, de paysagiste et de géomètre ;
- d'un diplôme d'ingénieur, à condition que figure dans la formation de l'individu une spécialisation en urbanisme (cas de certains ingénieurs TPE ou INSA par exemple)<sup>5</sup>.

▪ **Sept ans** de pratique professionnelle sont demandés pour les titulaires d'une formation de niveau Bac + 5 (master, ingénieur, etc.) dans des spécialités autres que celles mentionnées ci-dessus.

▪ La voie d'accès sans formation de l'enseignement supérieur suffisante, où dix ans d'expérience étaient demandés, est supprimée. Les personnes dans cette situation sont incitées à se retourner préalablement vers l'Université afin d'obtenir un master en aménagement et urbanisme **par la voie de la VAE**<sup>6</sup>. Elles accéderont ensuite à la qualification suivant l'un des cas de figure énoncé ci-dessus.

Toutefois, pour des personnes ayant une longue carrière, sans pour autant posséder de diplôme universitaire d'un niveau suffisant, qui souhaiteraient se qualifier, pourront encore demander la qualification en justifiant dix ans de pratique professionnelle dans le champ de l'urbanisme : chaque situation sera examinée au cas par cas préalablement par la commission ad hoc de l'OPQU pour savoir si l'on accepte ou non l'entrée dans le processus d'instruction.

---

<sup>2</sup> C'est-à-dire conforme à la charte APERAU et faisant l'objet des évaluations conjointes APERAU-OPQU

<sup>3</sup> Cela concerne les parcours en aménagement ou urbanisme des mentions suivantes : « Géographie, aménagement, environnement et développement », « Architecture, urbanisme, paysage », « Urbanisme et aménagement » visés par l'Arrêté qui définit les mentions des masters.

<sup>4</sup> Cf. note 2.

<sup>5</sup> Ce qui exclut donc de cette catégorie les ingénieurs qui n'ont pas de spécialisation en urbanisme.

<sup>6</sup> VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

Il convient maintenant de mettre à jour le règlement intérieur afin de mettre en application ces nouvelles règles avant la fin de l'année 2015. Le groupe de travail s'y emploie.

#### ▪ **La refonte du logo de l'OPQU**

Il a été décidé par le conseil d'administration de l'Office de retravailler l'identité visuelle de l'OPQU, afin de lui conférer un caractère plus officiel.

Une graphiste a été missionnée pour travailler sur le logo, sa déclinaison en charte graphique (papier à lettres...) et sur les certificats de qualification. Plusieurs propositions de logo ont été soumises au groupe communication, puis aux personnes présentes lors de l'assemblée générale d'avril 2013.

Une majorité s'est orientée vers un logo de forme rectangulaire, "écrit" avec les quatre lettres (OPQU) de couleurs bleu et rouge sur fond blanc, le sigle étant développé en lettres de taille plus réduite de couleurs noir et rouge.

Ce nouveau logo a été dévoilé à l'occasion des Assises nationales de la qualification d'urbaniste ainsi que les nouveaux certificats à l'occasion de la cérémonie protocolaire.

Nous avons également fait évoluer le site Internet, avec dans un premier temps la création d'un espace dans chaque fiche de l'annuaire afin que chaque urbaniste qualifié se présente de manière plus personnelle (500 caractères). Ce point a également été mise en œuvre à l'occasion des Assises (présentation des urbanistes).

#### ▪ **Conclusion**

Au delà de sa mission première de qualification des urbanistes, l'OPQU s'est attaché à mettre en œuvre le programme d'actions défini par le Conseil d'Administration à la fin 2013. A ce titre l'année 2014 a été intense en terme de travail fourni et de production.

L. Canizarès tient à saluer particulièrement C. Creissels, la présidente de la commission d'instruction de la qualification, qui a décidé de passer le relais à la fin de l'année 2014, après plus de 8 ans à la tête de la commission. Il souligne l'important travail qu'elle a accompli et lui adresse ses profonds remerciements.

Il salue Françoise Broilliard la nouvelle présidente de la commission d'instruction de la qualification nommée par le Conseil d'Administration.

Le Président tient une fois encore à remercier très fortement l'engagement des nombreux professionnels qui ont participé à ces travaux : les membres de notre Conseil d'Administration, les membres des diverses commissions et groupes de travail, les représentants de l'ensemble des organismes associés qui composent l'OPQU, car s'il n'y avait pas autant de personnes impliquées dans nos travaux, il se passerait peu de choses.

Ceci est d'autant plus remarquable que le contexte économique et social est difficile et rend plus difficile la disponibilité des personnes et des professionnels. Ce contexte nous force également à être réaliste dans nos actions et à anticiper autant que faire se peut les difficultés auxquelles nous pouvons être confrontés.

Il adresse ses remerciements vers le Ministère et ses représentants qui nous soutiennent sans faillir.

La profession d'urbaniste est une profession d'intérêt général, il faut qu'elle dispose du statut correspondant et conforme aux attentes de nos partenaires. Nous devons poursuivre, notamment avec tous les partenaires au sein de l'OPQU, et en dehors, notre travail avec cet objectif afin d'arriver à rendre la qualification incontournable.

Notre partenariat avec les associations d'élus, les organismes de formation, les ministères doit être amplifié, afin de conforter le travail d'identification de l'urbaniste.

## ▪ Débat

J. Vialettes intervient pour souligner la nécessité pour la profession d'urbaniste de communiquer. Il informe l'assemblée d'un travail mené par la SFU avec l'APEC pour rédiger une fiche sur le métier d'urbaniste. C'est important à plusieurs niveaux :

- la SFU a repris les éléments concernant le référentiel métier pour rédiger cette fiche ;
- l'APEC souhaite développer ses liens avec l'Université et porter ces informations vers les étudiants en cours d'études ;

A ce sujet J. Vialettes informe l'assemblée d'un colloque organisée à l'Institut d'urbanisme de Lyon à la fin du mois de juin auquel il invite l'OPQU à participer.

M. Belliot : la baisse du nombre de qualification amène à nous interroger sur la survie de l'OPQU qui repose pour une part non négligeable sur les épaules du délégué général :

- le départ du délégué va être un élément de fragilisation du système ;
- à partir de quel moment faudra t'il faire un vrai bilan de la qualification ?
- quelle est la position des pouvoirs publics et du ministère vis-à-vis de la qualification des urbanistes ?

L. Canizarès répond :

Nous allons vers une forme de reconnaissance de la profession et nous y croyons, c'est essentiel pour booster la qualification. Si nous n'obtenons pas cette reconnaissance il faudra être réaliste et penser à une autre système.

Quant au délégué nous avons commencé à parler de son remplacement et nous nous organisons pour une transmission sans à coup.

Les représentants de l'État n'étaient pas disponibles pour assister à l'Assemblée générale, il se sont excusés et nous avons de bonnes relations de confiance avec eux.

B. Julien : nous ne pouvons rester dans une posture militante, pouvons-nous nous fixer un objectif en terme de temps sur la reconnaissance de la profession ?

L. Canizarès : la déontologie des urbanistes va être soumise à l'approbation de l'assemblée générale de l'OPQU le 1<sup>er</sup> juillet : c'est un élément essentiel pour la reconnaissance de la profession. Tout va dépendre de notre capacité à mobiliser le monde politique pour « porter » ce dossier. En débat en tête à tête les élus locaux adhèrent totalement et nous disent être prêts à soutenir notre démarche. Dès que nous passons au niveau de la représentation des élus c'est beaucoup plus compliqué. A un moment donné il faudra une mobilisation générale de la profession.

J. Vialettes rappelle l'action concertée menée par l'OPQU avec ses partenaire notamment la SFU et l'APERAU : il faudrait organiser des actions de communications concertées.

B. Perraudin intervient et évoque le colloque de l'ADEME auquel il a assisté au mois de mars 2015 : à cette occasion M. Goze (APERAU) et JC Galléty (OPQU) sont intervenus de manière concertée sur les urbanistes et la qualification.

P. Poupinot, à propose d'action concerté de communication, rappelle que l 1<sup>er</sup> juillet il y réunion de l'assemblée générale de l'OPQU pour voter sur l'adoption de la déontologie des urbanistes : ce serait une bonne occasion de communication concertée avec les organismes associés de l'OPQU.

P. Mélinand : valoriser le moment où sera publiée la déontologie des urbanistes est effectivement très important. Il rappelle qu'en 1996 au lancement de « profession urbaniste » un conseiller d'État avait souligné l'importance de la déontologie. Y aura-t-il une consultation sur la 2<sup>ème</sup> mouture du texte.



L. Canizarès remercie P. Mélinand pour ce rappel historique et précise que lors du Colloque organisé par l'OPQU en 2008 [*le métier d'urbaniste - domaines d'activités et responsabilités – 25 septembre 2008*] le débat sur la déontologie avait été relancé en présence de ce conseiller d'État. Quant à la concertation sur le texte de la déontologie : nous avons organisé une très large concertation à la fin de l'année 2014. A la suite de cette concertation le texte a été retravaillé et enrichi ; maintenant il nous faut avancer et il n'y aura pas une deuxième phase de concertation.

J. Vialettes informe l'Assemblée que la SFU a dû quitter son local à Paris. Aujourd'hui plusieurs hypothèses se présentent : soit trouver un petit local, soit créer une maison de l'urbanisme en y associant d'autres structures (dont l'OPQU), soit ne pas réinvestir un local. Une préfiguration serait à faire.

L. Canizarès fait un rappel historique : l'OPQU avait son bureau à Toulouse avant qu'il soit Président. En 2003 l'APUMP, le CFDU et l'OPQU se sont regroupés suite à une opportunité pour louer un local en commun. A la fin 2013, nous avons dû quitter les lieux et l'APUMP et l'OPQU se sont installés dans de nouveaux locaux partagés avec d'autres structures (le CFDU fermant son bureau) : c'est une solution temporaire car il n'y a pas d'ancrage fort à Toulouse d'autant que le délégué va partir. La proposition de la SFU a fait l'objet d'un débat au sein du Conseil d'administration de l'OPQU qui a donné un accord favorable de principe pour un regroupement à plusieurs structures en évitant toutes confusions.

J. Vialettes annonce que c'est une échéance à prévoir d'ici 2 ou 3 ans.

**VOTE N°2 : L'ASSEMBLEE GENERALE, APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORT MORAL DE L'EXERCICE 2014 EXPOSÉ PAR LE PRESIDENT, LOUIS CANIZARÈS, ET APRÈS EN AVOIR DÉBATTU, APPROUVE CE RAPPORT MORAL, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.**

### **3. PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2014, RAPPORT FINANCIER ET APPROBATION DES COMPTES**

La Trésorière et le délégué général présentent ensemble les comptes et le rapport financier de l'exercice 2014.

Ce rapport financier s'appuie sur les documents comptables établis par l'expert-comptable de l'OPQU, Sygnatures SA.

Quatre pages présentant le bilan (2) et le compte de résultat (2) sont jointes en annexe à ce document.

L'exercice 2014, clôt au 31/12/2014, s'est étalé sur les 12 mois civils de l'année.

La structure salariée de l'OPQU comprend 1 personne à temps partiel (112,7 heures/mois).

**Les produits d'exploitation s'élèvent à 83 852 €** (67 708 € en 2013).

Les produits sont en hausse (+ 23 %), notons :

- **la production vendue** (les produits de la qualification) **44 484 €** (36 342 € en 2013, 40 986 € en 2012, 50 037 € en 2011 et 35 778 € en 2010) est en nette hausse par rapport à l'exercice 2013. En 2014 119 dossiers ont été instruits y compris les dossiers de renouvellement (97 dossiers en 2013).

Les principaux autres produits d'exploitation sont :

- **la subvention de l'État (30 000 €)** en hausse car elle intègre une part pour le travail sur la déontologie (+ 8 000 €);
- **les cotisations des membres (8 500 €)** en hausse (+ 16 %);

**Les charges d'exploitation s'élèvent à 96 434 €** (74 114 € en 2013, 91 678 € en 2012).

Les charges sont en nette hausse (+ 30,1%).

Les principaux postes de dépenses sont :

- **les salaires et charges sociales** représentent **54 681 €** (56,7% des charges) ce montant est en hausse 5,4 % ;
- **les frais directs liés à la déontologie** (conseil juridique, vidéo) il s'élèvent à **14 675 €** (15,2 % des charges) : c'est un investissement qui influe fortement sur les dépenses et le résultat.
- **les frais de missions réglés** en 2014 (administrateurs, membres des commissions d'instruction et de déontologie et délégation générale) sont en hausse et s'élèvent à **15 439,99 €** (10 827 € en 2013, 13 827 € en 2012). Ceci résulte des frais courants liés aux réunions (Conseil d'administration, réunions des commissions) et de la tenue des premières assises nationales de la qualification d'urbaniste) ;
- **les frais de locations** (bureau et local d'archives, avec les frais s'y rattachant (entretien, EDF, ménage,...) s'élèvent à **4 098 €** (par transfert de charges (local archives) l'OPQU en a récupéré **931 €**) ;
- **les frais liés à la communication de l'OPQU** s'élèvent à **1 300 €** (refonte logo);
- **les frais de téléphonie et d'Internet** sont de **533 €** (*en nette baisse par rapport aux exercices précédents*).
- **les frais d'honoraires** (comptable) sont de **1 563 €** ;
- **les frais liés au fonctionnement du site Internet** : **756 €** (hébergement, abonnement au .org, maintenance) (*en légère baisse par rapport aux exercices précédents*);
- **les frais postaux** s'élèvent à **461 €** (*en hausse, liés au travail sur la déontologie*) ;
- **les fournitures administratives et le petit matériel** : **333 €** (*en baisse par rapport aux exercices précédents*) ;
- **un poste photocopie apparaît à un niveau important 682 €** (*ce poste est lié à la colocation d'un photocopieur qui sert également d'imprimante. Le poste photocopie a également été impacté par le travail sur la déontologie*).

**Les produits financiers nets** s'élèvent à **583 €**.

**Les produits et charges exceptionnels nets** : une somme de 762 € est en produit exceptionnel (*mouvement d'écriture sur une ancienne ligne d'avant 2005*).

LE RÉSULTAT EST NÉGATIF À HAUTEUR DE **11 243 €**.

Le niveau peu élevé des comptes de l'OPQU (moins de 100 000 €) montre à la fois la fragilité financière de l'Office et la rigueur de sa gestion.

Cela fait plusieurs années que les comptes de l'OPQU sont déficitaires (impact du stand au Salon des maires en 2012, manque de produits en 2013, investissements en 2014 (déontologie, assises, logo).

Nous avons indiqué l'an passé, lors du rapport financier de l'exercice 2013 :

- qu'il était "*impératif pour l'exercice 2014 d'augmenter les produits de la qualification...*" :
  - ▶ **cela a été fait** (+23%),

- nous indiquions également "*...mais cela risque de n'être pas suffisant compte tenu du programme d'actions de l'OPQU*",
  - ▶ **cela se révèle être vrai**, le surplus de dépenses liés au travail sur la déontologie, à la tenue des assises nationales de la qualification d'urbaniste, à la refonte du logo peut être estimé à 20 000 €,
- enfin que "*la recherche de financements complémentaires est à l'étude*" :
  - ▶ **nous n'avons pas concrétisé cette recherche** en 2014 et la conséquence apparaît clairement.

**Cette recherche de financements doit être la priorité en 2015.**

Après affectation du résultat 2014, les fonds propres demeurent positifs, et la trésorerie est également positive.

**VOTE N°3 : L'ASSEMBLEE GENERALE, APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2014, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS:**

- **APPROUVE LES COMPTES ET LE RAPPORT FINANCIER TELS QU'ILS SONT PRÉSENTÉS,**
- **APPROUVE LA PROPOSITION D'IMPUTER LE RESULTAT SUR LE FOND ASSOCIATIF QUI DEMEURE POSITIF,**
- **DONNE QUITUS AUX ADMINISTRATEURS DE LEUR GESTION.**

#### **4. PRESENTATION DU BUDGET 2015 ET VOTES**

La Trésorière et le délégué général présentent le projet de budget pour l'année 2015.

Le Conseil d'administration a établi ce projet de budget pour l'exercice 2015 en procédant par étapes, il a validé :

- d'abord des objectifs en terme de qualifications (dossiers de qualification initiale, renouvellement de qualification et inscription sur la liste d'aptitude) ;
- puis des orientations en terme de dépenses (dépenses incompressibles et dépenses à prévoir liées à des objectifs de travail) ;
- enfin en ajustant les propositions de recettes

Le conseil d'administration soumet au vote de l'Assemblée générale (*article III-2 des statuts*). ce projet de budget transmis avec l'ordre du jour de l'assemblée générale et annexé à ce compte-rendu.

Cette proposition de budget s'élève à 102 400 € et s'appuie :

**en recettes :**

- sur des objectifs en matière de dossiers de qualification à un niveau de 50 000 € ;
- sur des cotisations
  - des organismes associés : il est proposé une augmentation de la cotisation de 850,00€ à 950,00 €, pour un produit global de 9 500 €;
  - des membres du collège des urbanistes qualifiés : une cotisation annuelle d'un montant de 20,00 € est proposée, pour un produit global attendu de 2 000,00 € ;
- sur une demande de subvention d'un montant attendu de 30 000 €, intégrant à la fois une subvention de fonctionnement et une subvention spécifique pour le travail sur la déontologie.
- sur une recherche de financements d'un montant de 10 000 €

## **en dépenses :**

- sur des charges du personnel dont le montant est prévu à 56 250 € (rémunération et charges sociales) ;
- sur des achats et charges externes d'un montant prévu de 43 650 €. Ces dépenses sont le reflet à la fois
  - de dépenses courantes nécessaires à l'OPQU pour exister (de l'ordre de 23 650 €) : locations immobilières, assurances, honoraires du comptable, frais postaux, frais de télécommunications et d'accès à Internet, photocopies, déplacements et missions,
  - de dépenses liées à des projets portés par le Conseil d'administration (de l'ordre de 20 000 €) : l'élaboration de la déontologie, l'organisation des Assises nationales de la qualification d'urbaniste.
- sur une provision de 2 500 € (IDR).

**VOTE N°4 : L'ASSEMBLEE GENERALE, SUR PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS, DÉCIDE DE FIXER LA COTISATION DES ORGANISMES ASSOCIÉS À NEUF CENT CINQUANTE EURO (950 €) POUR L'EXERCICE 2015.**

**VOTE N°5 : L'ASSEMBLEE GENERALE, SUR PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS, DÉCIDE :**

- DE CRÉER UNE COTISATION POUR TOUS LES URBANISTES QUALIFIÉS INSCRITS DANS LE COLLÈGE DES URBANISTES QUALIFIÉS ;
- DE FIXER CETTE COTISATION À VINGT EURO (20 €) POUR L'EXERCICE 2015.

**VOTE N°6 : L'ASSEMBLEE GENERALE, APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS TRANSMIS PRÉALABLEMENT À LA RÉUNION, ET APRÈS AVOIR ENTENDU LA PRÉSENTATION FAITE EN SÉANCE, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS, DÉCIDE DE VOTER LE BUDGET DE L'EXERCICE 2015 ÉTABLI ET PROPOSÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

## **5. QUESTIONS DIVERSES.**

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 17h00.

\*            \*  
                 \*

Le Président,

Le Secrétaire,

# ANNEXES

**Annexe 1** : les comptes 2014

**Annexe 2** : le budget 2015

## **COMPTES ANNUELS**

## BILAN ACTIF

<b>ACTIF</b>		Exercice N 31/12/2014 12			Exercice N-1 31/12/2013 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	5 214	5 214				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	3 434	3 434				
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations	750		750	750			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	137		137	137			
<b>TOTAL I</b>	9 534	8 647	887	887			
Comptes de liaison							
<b>TOTAL II</b>							
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CREANCES (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	14 969		14 969	16 370	-1 401	-8.56
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	66 642		66 642	78 054	-11 412	-14.62	
Charges constatées d'avance (3)	846		846		846		
<b>TOTAL III</b>	82 457		82 457	94 425	-11 968	-12.67	
<b>Comptes de Régularisation</b>	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	91 991	8 647	83 344	95 312	-11 968	-12.56	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
		31/12/2014	12	31/12/2013	12	Euros	%
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	20 936		26 311		-5 375	-20.43
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)</b>	-11 243		-5 375		-5 868	-109.17
	<b>Autres fonds associatifs</b>						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
	<b>TOTAL I</b>	9 693		20 936		-11 243	-53.70
	<b>TOTAL II</b>						
<b>PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS</b>	Comptes de liaison						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	<b>TOTAL III</b>						
<b>DETTES (I)</b>	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés						
	Dettes fiscales et sociales	13 897		12 996		901	6.93
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	14 014		12 490		1 524	12.20
Instrument de trésorerie							
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance	45 740		48 890		-3 150	-6.44
	<b>TOTAL IV</b>	73 651		74 376		-725	-0.97
	Ecarts de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	83 344		95 312		-11 968	-12.56

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

27 911

25 486



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2014	12	31/12/2013	12	Euros	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>						
Ventes de marchandises Production vendue de Biens et Services	44 484		36 342		8 142	22.40
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation	30 000		22 000		8 000	36.36
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	866		2 066		-1 200	-58.09
Collectes						
Cotisations	8 500		7 300		1 200	16.44
Autres produits	2		0		2	NS
<b>TOTAL I</b>	<b>83 852</b>		<b>67 708</b>		<b>16 144</b>	<b>23.84</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>						
Achats de marchandises Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	41 151		21 817		19 334	88.62
Impôts, taxes et versements assimilés	227		294		-67	-22.90
Salaires et traitements	37 978		36 223		1 756	4.85
Charges sociales	16 703		15 684		1 018	6.49
Dotations aux amortissements et aux provisions Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions Pour risques et charges : dotations aux provisions	376		87		289	333.65
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	-0		9		-9	-103.67
<b>TOTAL II</b>	<b>96 434</b>		<b>74 114</b>		<b>22 320</b>	<b>30.12</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-12 582</b>		<b>-6 405</b>		<b>-6 176</b>	<b>-96.43</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2014	12	31/12/2013	12	Euros	%
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	583		1 031		-448	-43.43
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL V</b>	583		1 031		-448	-43.43
<b>CHARGES FINANCIERES</b>						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	6		0		6	NS
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL VI</b>	6		0		6	NS
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	577		1 030		-454	-44.03
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	-12 005		-5 375		-6 630	-123.35
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	762				762	
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>TOTAL VII</b>	762				762	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
<b>TOTAL VIII</b>						
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	762				762	
Impôts sur les bénéfices (IX)						
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	85 197		68 739		16 459	23.94
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	96 440		74 114		22 326	30.12
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>	-11 243		-5 375		-5 868	-109.17
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	-11 243		-5 375		-5 868	-109.17

Office Professionnel de Qualification des Urbanistes  
BUDGET 2015

DEPENSES	MONTANT en euros	RECETTES	MONTANT en euros
<b>60 - Achats</b>	<b>17 750</b>	<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>	<b>50 000</b>
Achats d'études et de prestations de services	16 500	Marchandises	-
Achats non stockés de matières et de fournitures	600	Prestations de service	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	-	instruction et qualification	50 000
Fournitures d'entretien et de petit équipement	300	Produits des activités annexes	-
Fournitures administratives	200		
Achats fournitures	150		
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>5 600</b>	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>30 000</b>
Sous-traitance générale	-	Etat	
Locations mobilières et immobilières	5 000	. Ministère METL (DGALN/DHUP/AD)	30 000
Entretien et réparation	100	.	
Assurances	300	.	
Documentation	100	.	
Divers	100	.	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>20 300</b>	Régions	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 700	.	
Publicité, publications	200	Communes	
Déplacements, missions et réceptions	17 500	Organismes sociaux	
Frais postaux et télécommunications	800	Fonds européens	
Services bancaires	100	CNASEA (emplois aidés)	
Divers	-	Autres	
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>250</b>	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>21 500</b>
Impôts et taxes sur la rémunération	250	Cotisations organismes associés	9 500
Autres impôts et taxes	-	Cotisations urbanistes qualifiés	2 000
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>56 000</b>	Autres (sponsors à rechercher)	10 000
Rémunération du personnel	33 500	<b>76 - Produits financiers</b>	-
Charges sociales	22 500	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	-
Autres charges du personnel	-	Sur opération de gestion	
<b>65 - Autres charges de gestion courantes</b>	-	Sur exercices antérieurs	
<b>66 - Charges financières</b>	-	<b>78 - Reprise sur amortissements et provisions</b>	-
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>	<b>79 - Transfert de charges d'exploitation</b>	<b>900</b>
sur exercices antérieurs			900
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>	<b>2 500</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>	<b>102 400</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	<b>102 400</b>
<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>	-	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	-
Secours en nature	-	Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations	-	Prestation en nature	
Personnes bénévoles	-	Dons en nature	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>102 400</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>102 400</b>